

Encourager l'apprentissage du vélo à l'école

Alain Beuret (PVL)

Réponse du Gouvernement

Les autorités politiques jurassiennes ont exprimé leur volonté de promouvoir la santé et de favoriser un développement durable. Le Gouvernement réaffirme cette orientation. L'effort doit être collectif et l'école a également un rôle à jouer. Dans ce but, plusieurs programmes éducatifs peuvent être mis en œuvre dans le cadre scolaire, tels que, l'usage de la plate-forme école+vélo proposée par l'Association Pro Vélo, l'organisation d'activités sportives durant les semaines « hors-cadre » ou encore l'offre de camps sportifs pendant les vacances. De plus, les projets développés tant par les autorités cantonales et communales que par diverses associations (le développement des pistes cyclables ou l'organisation des journées slowUp pour n'en citer que deux), participent à la promotion de l'usage du vélo auprès de la jeune génération.

Aux questions relatives à l'apprentissage du vélo, le Gouvernement répond comme suit :

- 1. Est-il conscient de la problématique évoquée ci-dessus ?**
Oui. Les habitudes de la population ne favorisent pas toujours la santé des enfants, que ce soit en matière d'alimentation ou d'activité physique. Les autorités cantonales et communales mettent régulièrement en place des actions visant à sensibiliser non seulement les enfants, mais aussi les parents et l'ensemble de la population à un comportement responsable en matière de santé et de développement durable.
- 2. Partage-t-il la préoccupation qu'il est important d'encourager et de former les élèves à la pratique du vélo dès le plus jeune âge, y compris dans le cadre scolaire ?**
Le Gouvernement estime qu'il est important d'encourager les élèves à pratiquer le vélo, comme toute autre activité sportive. Toutefois, l'apprentissage du vélo ne constitue pas un objectif du Plan d'études romand (PER). L'école doit se concentrer sur les nombreux objectifs déjà définis par ce dernier.
- 3. Entend-il intervenir auprès de la police afin qu'elle assure à nouveau ses formations prévues dans toutes les classes primaires du canton, comme c'était le cas avant la suppression de certaines classes ces derniers mois ?**
Le programme d'éducation routière continue d'être déployé au degré primaire. Les leçons théoriques de la 5e à la 8e année, ainsi que le gymkhana à vélo en 5e et 6e années, sont maintenus. Il convient toutefois de rappeler que l'apprentissage du vélo ne fait pas partie de la mission de la police. Le Gouvernement n'interviendra donc pas en ce sens.
- 4. Entend-il proposer davantage de mesures pour former les élèves à la pratique du vélo, par exemple des balades en groupe durant certaines leçons d'éducation physique, à l'image de ce qui existe pour la natation ou le patinage, ou encore sous forme de « marches » d'automne ou de courses d'écoles, comme cela se pratique ailleurs ?**
Les écoles ont d'ores et déjà la liberté d'organiser des sorties à vélo, que ce soit dans le cadre de courses d'école, de journées spéciales ou de semaines « hors-cadre ». Le Gouvernement considère qu'il n'est pas nécessaire d'imposer de nouvelles mesures, d'autant plus que l'apprentissage du vélo n'est pas un objectif du PER. Toutefois, lors de la prochaine conférence des directions de l'école obligatoire (CODEO), le Service de l'enseignement encouragera les directrices et directeurs à promouvoir la pratique du vélo lors des semaines "hors-cadre".

5. **Serait-il prêt à soutenir financièrement l'acquisition et l'entretien d'une flotte itinérante d'une cinquantaine de vélos, mise à disposition d'un niveau scolaire (par exemple 7e/8e Harmos) pour des sorties en groupe, ou encore un abonnement à une flotte privée existante (Vélosport ou autre) pour atteindre le même objectif ?**
Le Gouvernement n'envisage pas d'investir dans l'achat ou la mise à disposition de vélos, que ce soit par acquisition directe ou par abonnement.
6. **Pourquoi** ?
Un tel dispositif impliquerait des investissements financiers et logistiques importants, pour un service qui risquerait d'être peu utilisé. Actuellement, les écoles demandent aux élèves d'apporter leur propre vélo et trouvent des solutions pour ceux qui n'en disposent pas. Il est donc très probable que, même avec une flotte de vélos disponible, les établissements continueraient à s'organiser de cette manière afin d'éviter la gestion lourde liée au transport des bicyclettes de leur lieu d'entreposage à l'école.
7. **Serait-il prêt à soutenir financièrement la mise sur pied de camps de vélo, dans le cadre scolaire ou des camps J+S** ?
Un tel soutien est déjà assuré.
8. **Pourquoi** ?
L'Office des sports organise un camp polysportif J+S, incluant des sorties en VTT.
9. **Envisage-t-il par ailleurs des mesures de communication ciblées (publicité, ateliers, autres) pour encourager les jeunes à se déplacer à vélo ?**
Le Gouvernement souhaite encourager toutes les activités qui promeuvent la santé et l'éducation au développement durable. Cibler la communication uniquement sur la pratique du vélo serait trop restrictif. Les services de l'État — en particulier ceux de l'enseignement, de l'environnement et des sports — collaborent régulièrement avec les associations, fondations et communes pour mener des campagnes de sensibilisation et de promotion.

Delémont, le 28 octobre 2025



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître